

Distr. générale
23 mai 2005
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5182e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège de l'Organisation à New York, le lundi 23 mai 2005, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « Le 23 mai 2005, en application des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5182e séance à huis clos avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB).
>
> Le Conseil et les représentants des pays qui fournissent des contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, par Mme Carolyn McAskie, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Burundi et Chef de la Mission.
>
> Les membres du Conseil, Mme McAskie et les représentants des pays qui fournissent des contingents ont eu un échange de vues constructif. »

05-35405 (F) 230505 230505